Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	F HBFIB3 blanc/rouge	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	STD + Muzelle + PNE	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
25 08 20	alpe d'huez	la selle			2	visite annuel sécurité 1 montée et 1 descente
~~27 08 20~~	~~alpe d'huez~~	~~la selle~~			2	~~visite annuel sécurité 1 montée et une descente~~
25/08	Venosc	La Muzelle	2			
25/08	Venosc	Muzelle		1		Travaux

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

COPIE AU SECTEUR OISANS/VALBONNAIS

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 429 / 2020 modifiée

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 19/08 / 2020

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND